
Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 13 JANVIER 1857.

BUDGET DU DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1857 ⁽¹⁾.

AMENDEMENTS AUX ART. 84 ET 82, PROPOSÉS PAR LE GOUVERNEMENT.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Le conseil de perfectionnement institué auprès de l'école des arts et manufactures et des mines de Liège, vient de s'occuper, d'une manière approfondie, de la situation difficile dans laquelle se trouve cette école, par suite de l'insuffisance des moyens nécessaires pour pourvoir aux besoins nouveaux que le nombre toujours croissant des élèves fait naître. L'insuffisance des ressources dont dispose actuellement l'école est telle que, si on n'y porte un remède prompt et efficace, on se trouvera dans la nécessité de demander que le nombre des élèves admissible soit limité.

La question a fait l'objet d'un rapport qui a été adopté à l'unanimité par le conseil de perfectionnement et qui est ci-joint. La Chambre, Monsieur le Président, pourra se convaincre, par la lecture de ce document, de l'urgente nécessité d'accorder une augmentation de crédit pour cette branche importante du service de l'instruction publique.

Le chiffre proposé comme indispensable, est de 12,900 francs et se répartit de la manière suivante :

- | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| 1 ^o Nomination de deux nouveaux répétiteurs pour les cours d'exploitation des mines, de chimie industrielle, de docimasie et d'architecture, à raison de 2,000 francs pour chacun d'eux fr. | 4,000 |
| 2 ^o Nomination d'un second répétiteur-surveillant pour une troisième salle d'études, nécessitée par le grand nombre d'élèves de la section préparatoire (117). Cet employé serait chargé d'une partie des interroga- | |
-

(1) Budget, n° 176 (session de 1855-1856).

Amendements du Gouvernement, n° 15 et 27.

Rapport, n° 45.

D'autre part fr.	4,000
tions de l'enseignement préparatoire, et plus particulièrement des interrogations d'astronomie et de géodésie	1,500
3° Augmentation du traitement de M. le répétiteur Martynowski qui, outre ses fonctions de répétiteur, est chargé de cours importants . . .	500
4° Augmentation du traitement de M. le répétiteur Delvaux qui, outre ses fonctions de répétiteur, est chargé de cours importants	1,000
5° Augmentation à accorder à M. l'agrégé Schmit, qui serait chargé de la direction de l'atelier de lithographie, que le conseil a jugé utile d'adjoindre à l'école	1,000
6° Augmentation à accorder à M. l'agrégé Bède qui, chargé déjà du cours de physique industrielle à l'université, serait attaché à l'école pour les interrogations de physique industrielle	400
7° Augmentation des traitements des deux surveillants-répétiteurs, MM. Devivier (600 fr.) et Lybaert (400 fr.).	1,000
8° Augmentation du traitement de M. le répétiteur Dewalque . . .	500
9° Augmentation du traitement de M. Albert, répétiteur-conservateur . . .	200
Soit pour le personnel fr.	<u>9,900</u>

En outre :

Pour les travaux de laboratoire, les expériences de chimie et les collections de modèles.	2,000
Conservation des collections de modèles et service inférieur	1,000
Total. . . . fr.	<u>12,900</u>

Je n'ajouterai qu'un mot, Monsieur le président, aux considérations que fait valoir le conseil de perfectionnement pour démontrer la nécessité de cette augmentation de crédit, c'est que j'ai pu constater, depuis longtemps, combien il a fallu de zèle et de dévouement aux fonctionnaires qui sont attachés à l'école, pour maintenir l'institution dans un état prospère, mais cette tâche deviendrait désormais impossible, si le budget de l'école n'était pas mis en rapport avec la population considérable que la réputation de l'établissement y fait affluer.

La somme de 12,900 francs devrait être divisée ainsi qu'il suit :

9,900 francs à ajouter au crédit du personnel universitaire (art. 81 litt. a, du budget de 1857, charges ordinaires et permanentes), et 3,000 francs à ajouter au crédit pour le matériel des universités de l'État (art. 82, litt. b, du même budget, charges ordinaires et permanentes).

Agréé, etc.

Le Ministre de l'Intérieur,

P. DE DECKER.

Rapport fait au conseil de perfectionnement de l'école des mines, et justifiant la demande, pour cette école, d'une majoration de crédit de 12,900 francs.

L'insuffisance de l'organisation de l'école des arts et manufactures et des mines, au sujet de laquelle le conseil d'administration de cette école réclame depuis plusieurs années, et que le conseil de perfectionnement a reconnu, notamment dans ses séances des 27, 29 et 30 janvier dernier, est rendue chaque année plus sensible par l'augmentation considérable du nombre des élèves.

Les mesures qui ont été prises pour y porter remède n'ont jamais pu être complètes, vu qu'elles étaient subordonnées à des questions de budget, et que les majorations de crédit accordées aux universités, devant être réparties en différents services, l'école paraissait devoir obtenir une part d'autant plus faible que sa situation était plus prospère. Aujourd'hui, cette prospérité, en l'absence des moyens nécessaires pour pourvoir aux besoins qu'elle fait naître, menace de devenir une cause de décadence, et les circonstances sont telles que, si le Gouvernement ne peut obtenir une augmentation suffisante de crédit, le conseil de l'école se trouvera dans la nécessité de demander que le nombre des élèves admissibles soit limité.

Entre une pareille mesure, qui irait à l'encontre de l'élan général qui pousse la jeunesse vers les carrières industrielles, et une question de quelques milliers de francs, le choix ne peut être douteux; aucune considération ne peut faire craindre qu'on abandonne une institution qui, n'ayant pas de similaire en Belgique, est destinée à former des ingénieurs dont la science doit soutenir l'industrie nationale et le développement des forces productives du pays.

Pour faire apprécier l'urgente nécessité de l'augmentation de crédit que le conseil de l'école réclame instamment, il suffira d'exposer les besoins actuels du service et de les comparer aux moyens dont on dispose.

On sait qu'en dehors de l'enseignement général qu'ils reçoivent aux cours de la Faculté des sciences, les élèves de l'école sont soumis à des exercices spéciaux en rapport avec la carrière à laquelle ils se destinent. L'organisation de ces exercices, qui forme une des bases essentielles de toutes les écoles spéciales du pays et de l'étranger, comprend les travaux des laboratoires et de l'atelier, les travaux graphiques, les interrogations de cabinet et les études.

Les travaux de laboratoire, comme les travaux graphiques, exigent des éléments en rapport avec le nombre des élèves.

Les interrogations de cabinet, dont les résultats forment la moyenne du travail de l'année qui entre pour un tiers dans l'appréciation du mérite des élèves aux examens de passage et de sortie, ne peuvent être utiles que si elles sont suffisamment répétées, et l'on comprend que la besogne des répétiteurs augmente nécessairement avec le nombre des élèves.

Enfin, les études où les élèves travaillent pendant des heures déterminées, en attendant qu'ils soient appelés aux cours ou dans les cabinets d'interrogation, demandent une surveillance sérieuse.

Or, comment les ressources actuelles de l'école permettent-elles de satisfaire à toutes ces exigences ?

En réponse à cette question, nous devons signaler les cours d'astronomie et de géodésie, de chimie industrielle, de physique industrielle, de docimasia et d'architecture industrielle, comme exclus du système des interrogations régulières ; le cours d'exploitation des mines, l'un des plus importants de la division d'application, privé de répétiteur, aujourd'hui que M. Delvaux, chargé du cours de métallurgie, ne peut plus faire les interrogations pour cette branche.

Nous montrerons les salles d'études encombrées, les travaux de laboratoire et les expériences de chimie entravés ; les collections de modèles pour les travaux graphiques de la division d'application épuisées ; partout, enfin, une insuffisance générale de ressources, qui tend à compromettre le succès des études, malgré le dévouement des fonctionnaires dont la plupart sont loin de recevoir une rémunération en rapport avec les services qu'ils rendent.

Le tableau annexé au présent rapport donne le détail des besoins auxquels il importe de satisfaire immédiatement.

On y voit que trois répétiteurs, MM. Martynowski, Delvaux et Schmit sont en outre chargés de cours importants.

Les autorités de l'école proposent, en raison de l'enseignement qu'ils donnent, de porter le traitement des deux premiers à 3,000 francs, quant à M. Schmit, la majoration de 1,000 francs demandée se justifie par les travaux extraordinaires de l'atelier de lithographie, renseignés dans le procès-verbal de la séance du 21 novembre.

La majoration totale pour ces trois fonctionnaires s'élève à . . . fr.	2,500
Deux nouveaux répétiteurs doivent être nommés pour les cours d'exploitation des mines, de chimie industrielle, de docimasia et d'architecture industrielle. En fixant le traitement de chacun d'eux à 2,000 francs, la majoration est de	4,000
Vu le grand nombre des élèves de l'enseignement préparatoire (417), une troisième salle d'études doit être ouverte pour la seconde année de l'école préparatoire des mines.	
Le second répétiteur-surveillant à nommer serait chargé d'une partie des interrogations de l'enseignement préparatoire et plus particulièrement des interrogations d'astronomie et de géodésie. Le traitement proposé est de	1,500
Ce nouveau répétiteur-surveillant pourrait également remplacer M. Bollis ; dans la surveillance des études de la division d'application, ce qui permettrait à ce dernier de conduire les élèves dans les ateliers pour y faire des levées et des croquis.	
M. l'agrégé Bède, chargé du cours de physique industrielle, jouit d'un traitement de 2,000 francs. Les autorités de l'école proposent d'attacher cet agrégé à l'école, en le chargeant des interrogations de physique industrielle, et de porter, de ce chef, son traitement à 2,400 francs, majoration	400
A reporter fr.	8,400

Report fr.	8,400
<p>En proposant de porter les traitements des deux surveillants répétiteurs, MM. Devivier et Lybaert, à 4,800 francs, l'administration a été guidée par la nécessité de rétribuer, d'une manière plus convenable, les services qu'ils rendent ; un même motif justifie la proposition d'allouer une majoration de traitement de 300 francs à M. Dewalque et de 200 francs à M. Albert, majoration totale</p>	
	1,500
	<u>9,900</u>
Les travaux de laboratoire, les expériences de chimie et les collections de modèles sont portés fr.	2,000
Conservation des collections de modèles et service inférieur	1,000
	<u>12,900</u>
Total. fr.	12,900

Le professeur inspecteur des études,

C. DECOYPER.